

Le synode allemand déjà dépassé par le cardinal Zuppi

Publié le 23 juin 2022
5 minutes

Au moment du synode sur la famille qui a conduit à Amoris laetitia, la communion aux divorcés remariés, avec ou sans parcours pénitentiel, était déjà une réalité répandue depuis des décennies dans une grande majorité de paroisses et de diocèses du monde entier.

Alors que nous sommes scandalisés par le synode allemand et ses propositions de révolution morale, en fait, « l'expérience ecclésiale » est déjà au-delà du débat.

On sait que dans le système moderniste, l'autorité intervient tardivement pour mettre un cachet sur ce que l'expérience commune, la vie ecclésiale, la dialectique interne des parties, a fait depuis longtemps du patrimoine commun de la communauté des croyants. Pour ceux qui ne sont pas d'accord, il y aura un temps de tolérance jusqu'à la prochaine étape.

La chasteté avant le mariage : choix courageux ou commandement ?

Certes, le Dicastère pour les laïcs et la famille a publié un document d'"itinéraires" pour la préparation au mariage - avec une préface du pape François - où la chasteté est définie comme un choix que l'Eglise doit avoir le courage de proposer aux fiancés. Pas un commandement, évidemment, mais une possibilité qui doit être proposée avec courage.

On ne peut pas dire que les autorités romaines brillent par leur confiance dans la puissance de la grâce. Il est maintenant considéré comme acquis que certains discours moraux doivent rester des idéaux que certains peuvent choisir de suivre, mais pour les masses, d'autres chemins doivent être trouvés.

C'est exactement le discours qui se cache derrière *Amoris laetitia*. D'une certaine manière, les commandements sont devenus des conseils évangéliques de perfection.

Nouveaux chemins « humainement viables »

Un discours très similaire a été tenu par Ratzinger dans son livre *Lumière du monde* (LEV 2010), au sujet de la contraception au sein du mariage : « Les perspectives d'*Humanae vitae* restent valables, mais c'est une autre chose de trouver des moyens humainement viables.

« Je crois qu'il y aura toujours des minorités qui sont intimement persuadées de la justesse de ces perspectives, et qui, en les vivant, en seront pleinement satisfaites au point de devenir des modèles fascinants à suivre pour les autres. »

Ainsi, le rejet de la contraception et la chasteté avant le mariage nous sont présentés comme des modèles, que certains peuvent vivre avec épanouissement, mais pas comme des « voies humainement viables ». Après tout, en matière de morale, le synode allemand ne parle pas très différemment.

Et en plus, il semble que dans le diocèse du cardinal Matteo Maria Zuppi, le nouveau président de la Conférence épiscopale italienne, membre éminent de Sant'Egidio et candidat à la papauté, on expérimente des voies qui peuvent être suivies par tout le monde.

Le cas de Bologne : messe d'action de grâce pour une union gay

Le 11 juin dernier, dans la ville de Budrio, près de Bologne, un couple homosexuel est allé « s'unir civilement » à la municipalité. Puis, comme ils appartenaient à un groupe pastoral de « catholiques gays » appelé *"In cammino"* - "En chemin", ils se sont rendus à l'église pour célébrer une « messe d'action de grâce », présidée par le directeur du bureau diocésain pour la famille, avec leur groupe, de nombreux autres prêtres présents et concélébrant.

Il n'est pas nécessaire ici d'examiner l'extrême gravité de cet acte, qui remercie Dieu pour le mal et provoque le scandale évident d'approuver l'union civile de deux personnes qui ont décidé de vivre publiquement de manière pécheresse - elles n'étaient manifestement pas dignes du courage de la proposition de choisir la "chasteté".

La bénédiction de Zuppi

Cependant, il faut souligner comment, face à une réaction évidente de nombreux milieux catholiques, la Curie de Bologne a activement défendu la cérémonie en question, en inventant une série de distinctions spécieuses.

La messe n'était pas en action de grâce pour le couple nouvellement « marié », mais pour le don de la foi que toute la communauté gay partage ; en outre, la messe d'action de grâce ne serait certainement pas une « bénédiction » du couple, interdite par la Congrégation pour la doctrine de la foi.

La distinction de la curie concernant le fait d'accompagner également les personnes ayant des « tendances homosexuelles » semble ridicule en présence du scandale d'une union civile entre deux personnes qui se présentent comme un couple d'amoureux.

Distinctions pharisaïques mises à part, toutes inventées après coup - alors que le curé local avait simplement dit qu'« une bénédiction ne doit être refusée à personne ! » - les photos et les vidéos montrent comment les deux personnes sont entrées dans l'église en procession, entourées de proches en tenue, avec des photographes et des fleurs, et ont été reçues par le clergé et assises sur un banc réservé. Après la communion, les deux personnes ont reçu un « tablier » en cadeau de la part du célébrant pour les remercier de leur engagement envers le groupe.

La dialectique moderniste frappe à nouveau : la Congrégation pour la doctrine de la foi interdit par un document la bénédiction des unions homosexuelles (mars 2021), en reproposant un « bel idéal ». Le synode allemand, en revanche, en discute librement.

Entre-temps, les groupes « prophétiques » mettent déjà tout en pratique dans l'expérience concrète de la vie de l'Eglise, toujours défendue et bénie par l'autorité. Un scénario déjà vu de nombreuses fois, à combattre à la racine - le modernisme - et pas seulement dans ses épiphénomènes, pour le moment les plus « extrêmes ».

Source : [FSSPX.News](#)